



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

**« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

A ce titre, la F.N.G.P.A. effectue de nombreuses formations auprès des Métropoles, des Conseils départementaux, des gardes de la D.G.A.T.T (Direction Générale de l'Armement), des communes Rurales et autres pour la formation des Gardes Particuliers concernant :

- Les notions juridiques de base.
- La police de la Voirie Routière,
- La police forestière,
- La police de la Pêche en eau douce,
- La police de la chasse,
- Les gardes des Vannes, (Appelés aussi gardes des canaux),
- La rédaction du procès-verbal et sa valeur probante.
- La mise en œuvre de l'amende forfaitaire (T.A).

*N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations souhaitées.
Robert CRAUSAZ, Président de la F.N.G.P.*

Tél : 06 32 15 21 80 Mail : fngcp@orange.fr

Site internet : www.fngpa.fr

Formation des Gardes Particuliers **Le Procès-Verbal et sa valeur probante** **Partie théorique**

Le Procès-Verbal et sa valeur probante se décompose en trois grands chapitres :

- ⇒ I : Les droit et devoir du garde particulier.
- ⇒ II : La valeur probante du Procès-Verbal.
- ⇒ III : Etablir son procès-Verbal.

Cette formation est programmée pour une durée de 6 heures.

LES DROITS ET DEVOIRS DU GARDE PARTICULIER

La place du garde particulier au sein de la police judiciaire.

L'obligation de verbaliser.

La responsabilité du garde particulier.

La compétence du garde particulier.

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

**« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

LA VALEUR PROBANTE DU PROCES VERBAL

*Le respect des délais de transmission.
Le non-respect des formes du Procès-Verbal.
L'absence de force probante.
Le devoir de réserve.
Le secret professionnel.*

ETABLIR SON PROCES-VERBAL

*Comment rédiger son Procès-Verbal.
Le contenu d'un Procès-verbal.
Les faits constatés.
Contrôle, interpellation, verbalisation du contrevenant.
Qualification des infractions.*

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Le Procès-Verbal et sa valeur probante Partie Pratique

Cas N° 1 :

Thème : Aborder une personne qui dépose un sac de déchets sur le parking d'une l'aire de stationnement.

*Travail demandé : Demande d'un justificatif d'identité,
Remplir la fiche de renseignements.*

*Gestion des gardes : Placement des gardes lors d'un contrôle,
Respect de la distance de sécurité,
Demander à remettre les deux sacs dans le coffre,
Gestion du stress,
Politesse, fermeté, rigueur.*

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils



FEDERATION NATIONALE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTES

**« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Objectifs à atteindre :

Gestion d'un contrôle dans le respect des libertés individuelles et du droit à la propriété.

Porter une attention particulière à la sécurité

Demander les renseignements propres à l'établissement du P.V

Ne pas se laisser disperser par les propos de du contrevenant.

Cas N° 2 :

Thème : Aborder une personne qui attache une publicité sur un panneau de signalisation routière sur le domaine public.

Travail demandé :

*Demande de justificatif d'identité,
Remplir la fiche de renseignements.*

Gestion des gardes :

*Placement des gardes lors d'un contrôle,
Respect de la distance de sécurité,
Rappel de la réglementation,
Gestion du stress,
Politesse, fermeté, rigueur,*

Objectifs à atteindre :

Gestion d'un contrôle dans le respect des libertés individuelles et du droit de la propriété.

Porter une attention particulière à la sécurité,

Demander les renseignements propres à l'établissement du

P.V,

Ne pas se laisser disperser par les propos du contrevenant.

CORRECTION DES PROCES-VERBAUX

Siège social
F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born
N° SIRET : 900 809 849 00012

Siège administratif pour toutes
Correspondances :
Président de la F.N.G.P.A.
224 Chemin de Lascrozes
47210 Saint Eutrope de Born

Tél.06.32.15.21.80
fngcp@orange.fr
www.fngpa.fr
F.N.G.P.A.
Actions, formations, conseils